

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01226 Numéro SIREN : 518 154 711 Nom ou dénomination : A2FC (analyse, audit, finance, consulting)
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002456



SAS A2FC

Cabinet expertise comptable

Greffe du Tribunal de Commerce d'Annecy : dépôt n° 2456 en date du 28/02/2019

*81 Rue des Carts
ZAE du Pré Mairy - PRINGY
74370 ANNECY*

* * *

CODE NAF : 6920Z

N° SIRET : 518 154 711 00031

* * *

ETATS FINANCIERS ANALYTIQUES

L'ANNEXE

DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**

* * *

*

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région de Lyon

ZAE du Pré Mairy - 81 rue des Carts - PRINGY - 74370 ANNECY

Tél. +33 (0)4 50 27 43 68 - Fax : +33 (0)4 50 27 49 68 - Email : fidexpert.conseils@fidexpert-conseils.com

www.fidexpert-conseils.com

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 € - Siren 527 570 014 RCS Annecy

Désignation de l'entreprise : SAS A2FC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 81 Rue des Carts		74370 ANNECY	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 51815471100031		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 13 00 9 20 18	
		N-1 13 00 9 20 17	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
	Fonds commercial (1) AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	3 742
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	37 730
Immobilisations en cours AV	AW		
Avances et acomptes AX	AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
Autres participations CU	CV		
Créances rattachées à des participations BB	BC		
Autres titres immobilisés BD	BE	208	
Prêts BF	BG		
Autres immobilisations financières* BH	BI	2 821	
TOTAL (II) BJ		BK	41 472
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN	BO	39 600
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	2 633
	Autres créances (3) BZ	CA	12 048
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
Disponibilités CF	CG	61 612	
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	19 582	
TOTAL (III) CJ		CK	2 633
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS A2FC

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :19.600.....)	DA	19 600	19 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 960	1 960
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	30 001	22 314
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 481	22 687
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	76 042	67 561
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9 760	16 871
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 050	2 377
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 437	52 525
	Dettes fiscales et sociales	DY	61 090	70 495
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 833	194
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	41 780	40 460
	TOTAL (IV)	EC	168 951	182 922
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	244 993	250 483
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	166 480	173 162
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2FC

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF					
		FG	531 514	FH		FI	531 514		509 927		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	531 514	FK		FL	531 514		509 927		
	Production stockée*					FM	590		164		
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			1 650		
	Autres produits (1) (11)					FQ	358		308		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	532 463		512 049	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS				
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	310 186		290 504	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 578		4 960	
	Salaires et traitements*						FY	125 858		123 980	
	Charges sociales (10)						FZ	60 509		59 212	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	1 787		2 252	
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	278		2 355
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	694		1 056	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	504 889		484 319	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	27 573		27 730	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	3		3	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	13		63	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	15		65	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	347		1 521	
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	347		1 521	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(332)		(1 455)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	27 242		26 275		

Désignation de l'entreprise : SAS A2FC

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 761	3 588	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	532 478	512 114	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	508 997	489 427	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	23 481	22 687	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1		1 060	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS A2FC

81 Rue des Carts
ZAE du Pré Mairy - PRINGY
74370 ANNECY

L'ANNEXE

Loi n° 83.353 du 30 avril 1983

Décret d'application n°83.1020 du 29 novembre 1983

FIDEXPERT CONSEILS

*81 Rue des Carts
ZAE du Pré Mairy – PRINGY
74370 ANNECY
04.50.27.43.68*

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 244 992.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 531 514.33 Euros et dégagant un bénéfice de 23 480.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 546€. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 742		
Installations générales agencements aménagements divers	2 430		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 696		884
TOTAL	38 126		884
Autres titres immobilisés	208		
Prêts, autres immobilisations financières	2 821		
TOTAL	3 029		
TOTAL GENERAL	44 896		884

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 742	3 742
Installations générales agencements aménagements divers			2 430	2 430
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 580	36 580
TOTAL			39 010	39 010
Autres titres immobilisés			208	208
Prêts, autres immobilisations financières			2 821	2 821
TOTAL			3 029	3 029
TOTAL GENERAL			45 780	45 780

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 742			3 742
Installations générales agencements aménagements divers	2 430			2 430
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 513	1 787		35 300
TOTAL	35 942	1 787		37 730
TOTAL GENERAL	39 684	1 787		41 472

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 787				
TOTAL	1 787				
TOTAL GENERAL	1 787				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	2 355	278			2 633
TOTAL	2 355	278			2 633
TOTAL GENERAL	2 355	278			2 633
Dont dotations et reprises d'exploitation		278			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 821		2 821
Clients douteux ou litigieux	6 319	6 319	
Autres créances clients	104 157	104 157	
Impôts sur les bénéfices	2 264	2 264	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 016	8 016	
Divers état et autres collectivités publiques	1 546	1 546	
Débiteurs divers	222	222	
Charges constatées d'avance	19 582	19 582	
TOTAL	144 927	142 106	2 821

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	9 760	7 289	2 470	
Fournisseurs et comptes rattachés	48 437	48 437		
Personnel et comptes rattachés	13 958	13 958		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 050	11 050		
Taxe sur la valeur ajoutée	33 272	33 272		
Autres impôts taxes et assimilés	2 810	2 810		
Groupe et associés	5 050	5 050		
Autres dettes	2 833	2 833		
Produits constatés d'avance	41 780	41 780		
TOTAL	168 951	166 480	2 470	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 112			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	2 817			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	100.0000	196			196

Evaluation des immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles et des amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Les immobilisations non décomposables sont amorties en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Les immobilisations décomposables sont amorties comme suit :

- Structure : amortissement en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation prise dans son ensemble,
- Composants : amortissement en fonction de la durée d'utilité.

Aucun composant ayant une durée d'utilisation différente de la structure a été identifié et individualisé.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissements retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 - 2 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 ans
Matériel bureau - informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	55 908
Autres créances	1 546
Total	57 454

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 263
Dettes fiscales et sociales	12 612
Total	27 875

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	19 582
Total	19 582
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	41 780
Total	41 780

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

A2FC
(analyse, audit, finance, consulting)

Société par actions simplifiée
au capital de 19 600 euros
Siège social : 81 Rue des Carts
Pringy
74370 – ANNECY

518 154 711 RCS ANNECY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 FEVRIER 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 23 481 euros de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - Aux associés, à titre de dividendes
à concurrence de
soit 76,53 euros par action | 15 000 euros |
| - Au compte « Autres réserves »,
à concurrence du solde | 8 481 euros |

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux, sauf option des associés pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2015 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

Montant total des dividendes distribués : 12 000 euros, soit	61,22 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % :	12 000 euros

Exercice clos le 30 septembre 2017 :

Montant total des dividendes distribués : 14 999,98 euros, soit	76,53 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % :	14 999,98 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 février 2019

Cette résolution est adoptée par ¹⁹⁶ voix ayant voté pour, ⁰ voix ayant voté contre et ⁰ voix s'étant abstenues.

Certifié conforme

Monsieur Eric CABOUAT
Président



A2FC
(analyse, audit, finance, consulting)

Société par actions simplifiée
au capital de 19 600 euros
Siège social : 81 Rue des Carts
Pringy
74370 – ANNECY

518 154 711 RCS ANNECY

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Exercice clos le 30 septembre 2018

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous avons l'avantage de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2018 et de vous consulter par correspondance afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous communiquerons par écrit, huit jours au moins avant la date fixée pour la consultation par correspondance, les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La progression d'activité constatée pour l'exercice 2017 s'est poursuivie dans de moindres proportions, durant l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2018.

Le chiffre d'affaires total réalisé au cours de cette dernière période ressort ainsi à 531 514 euros hors taxes, en augmentation de 4,23 % (chiffre d'affaires de 509 927 euros hors taxes pour 2017).

Dans le même temps, le montant total des charges d'exploitation passe de 484 319 euros pour l'exercice 2017 à 504 889 euros pour 2018, soit une augmentation de 4,25 %).

Le résultat d'exploitation, avant résultat financier et impôt sur les bénéfices ressort bénéficiaire pour 27 573 euros.

fc

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'inscrit en bénéfice pour 23 481 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'activité de la société se poursuit dans des conditions satisfaisantes depuis le début de l'exercice en cours.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 531 514 euros contre 509 927 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 948 euros contre 2 122 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 310 186 euros contre 290 504 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 578 euros contre 4 960 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 125 858 euros contre 123 980 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 60 509 euros contre 59 212 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 3 personnes contre 3 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 065 euros contre 4 607 euros pour l'exercice précédent.



Le montant des autres charges s'élève à 694 euros contre 1 056 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 504 889 euros contre 484 319 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 27 573 euros contre 27 730 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -332 euros (-1 455 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 27 242 euros contre 26 275 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de 3 761 euros contre 3 588 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 23 481 euros contre un bénéfice de 22 687 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 244 993 euros contre 250 483 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 23 481 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à la somme de 23 481 euros, comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - Aux associés, à titre de dividendes | |
| à concurrence de | 15 000 euros |
| soit 76,53 euros par action | |
|
 | |
| - Au compte « Autres réserves », | |
| à concurrence du solde | 8 481 euros |

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 61 042 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2015 :	Néant
--------------------------------------	-------

Exercice clos le 30 septembre 2016 :	12 000 euros, soit 61,22 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % :	12 000 euros

Exercice clos le 30 septembre 2017 :	14 999,88 euros, soit 76,53 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % :	14 999,88 euros

EC

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Monsieur Eric CABOUAT
Président



